

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Soins infirmiers

1. Intitulé du module : Professionalité infirmière émergente - Posture d'auteur.e/Interprofessionnalité - 3.2 PT 2025-2026

Code : S.SI.370.3470. F.25

Niveau : Module de base

Caractéristique : Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Type de formation : Bachelor

Type : Module principal

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Semestre d'automne
- Semestre de printemps
- Autre :

2. Organisation

Crédits ECTS : 2

Langue principale d'enseignement : Français Autres compétences linguistiques : Anglais
Exigences liées à la fréquentation de la formation : La présence au cours est obligatoire

3. Prérequis

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Avoir validé le module | <input type="checkbox"/> Avoir suivi le module |
| <input checked="" type="checkbox"/> Pas de prérequis | <input type="checkbox"/> Autre : |

4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

Rôles et compétences visées

A. Rôle d'Expert·e : Compétences Ab1 Ab2 Ab3 Ab4 Ab5 Ab6

B. Rôle de Communicatrice·eur : Compétences Bb1 Bb2 Bb3 Bb4

C. Rôle de Collaboratrice·eur : Compétences Cb1 Cb2 Cb3 Cb4

*En exerçant son leadership infirmier dans la collaboration interprofessionnelle (Cb3)

*En accompagnant, soutenant et guidant les membres de l'équipe intra professionnelle (Cb2)

D. Rôle de Leader : Compétences Db1 Db2 Db3 Db4

*En posant un regard critique sur son comportement de leader (Db4)

*En tenant compte des principes de délégation et supervision dans la gestion de l'équipe intra professionnelle (Db4) ;

*En garantissant que chaque patient·e/ client·e est au centre de la démarche de soins (Db1)

E. Rôle de Promoteur·rice de la santé : Compétences Eb1 Eb2 Eb3 Eb4

F. Rôle d'Apprenant·e et de formatrice·eur : Compétences Fb1 Fb2 Fb3 Fb4

*En planifiant l'évolution de leur carrière (Fb4)

G. Rôle de Professionnel·le : Compétences Gb1 Gb2 Gb3 Gb4

*En représentant leur profession avec compétence et en s'impliquant pour son développement et sa reconnaissance (Gb2)

*En exerçant leur profession de manière autonome, compétente et responsable (Gb2)

Objectifs généraux d'apprentissage/Apprentissages Critiques

- Réaliser une exploration de son soi infirmier et de son parcours de formation BSI tout en communiquer ce qui au niveau professionnel singularise son engagement dans l'exercice du rôle infirmier
- Représenter sa propre profession avec compétence, rendre visible son engagement et sa contribution à la corporation infirmière par l'élaboration de son projet de carrière professionnelle.
- Renforcer le leadership collaboratif et partagé en pratique interprofessionnelle par la réflexion critique sur son propre comportement de leader, sa communication et la coopération, afin d'assurer une cohésion d'équipe et des prestations de qualité garantissant la sécurité des patient·es.

5. Contenus et formes d'enseignement

Contenus

- L'autorité et le pouvoir dans l'exercice du rôle infirmier et de citoyen.
- Analyse réflexive sur son identité professionnelle, ses compétences et ses aspirations en tant qu'infirmier·ère.
- La projection de soi dans la profession infirmière
- L'exercice du rôle infirmier par champs de pratique : management, recherche, spécialisation, milieu associatif-politique.
- Les moyens de communication de son exercice/engagement au sein de la communauté infirmière
- La délégation des soins et l'exercice de l'autorité dans ces relations professionnelles et interprofessionnelles.
- Socialisation étudiante et engagement singulier dans la communauté.
- Leadership collaboratif en enseignement interprofessionnel.
- Analyse de situations cliniques (vidéos) en interprofessionnalité.
- Serious game sur le leadership collaboratif.

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours magistral | <input checked="" type="checkbox"/> Séminaire | <input type="checkbox"/> Projet |
| <input checked="" type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input type="checkbox"/> Simulation | <input type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input type="checkbox"/> Modalité digitale | <input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : tables rondes | |

6. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Ecrit sur table | <input checked="" type="checkbox"/> Oral | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input type="checkbox"/> Dossier | <input type="checkbox"/> ECOS | <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Évaluation continue |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

Le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant·e obtient la qualification Fx, il·elle est en remédiation.

Si l'étudiant·e obtient la qualification F, il·elle est en répétition.

Les modalités d'évaluation et d'attribution de la qualification sont précisées dans le syllabus. Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant·es au plus tard le jour de la présentation du module.

7. Modalités de remédiation et de répétition

- | | | |
|--------------------|--|--|
| Remédiation | <input checked="" type="checkbox"/> Remédiation possible | <input type="checkbox"/> Pas de remédiation |
| | <input type="checkbox"/> Examen complémentaire | <input type="checkbox"/> Travail additionnel |

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

- | | |
|-------------------|--|
| Répétition | Les modalités de répétition sont définies en tenant compte de la situation d'études de l'étudiant·e à la fin du semestre ou de l'année académique. Les activités d'enseignement d'apprentissage et d'évaluation peuvent être |
|-------------------|--|

différentes pour un·e étudiant·e qui répète le module en présentiel ou pour celui ou celle qui le répète en poursuivant son cursus.

La répétition a lieu au plus tôt à la période d'examen suivant l'échec.

Conformément à l'art. 30, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master en HES-SO du 2 juin 2020), la note obtenue après répétition est A à E en cas de réussite ou F en cas d'échec. En cas d'échec, le module ne peut être répété qu'une fois.

8. Remarques

9. Bibliographie principale

- Chinn, P., & Kramer, M. (2018). *Knowledge development in nursing: theory and process* (10ème ed.). Elsevier.
- Conseil International des Infirmières. (2025). Révision des définitions des « soins infirmiers » et « infirmière » : rapport final du projet, juin 2025. Conseil International des Infirmières. https://www.icn.ch/sites/default/files/2025-06/ICN_Definition-Nursing_Report_FR_Web.pdf
- Jorro A, De Ketela J.-M. (2011). *La professionnalité émergente : quelle reconnaissance ?* De Boeck.
- Kim, S. K. (2015). *The Essence of Nursing Practice: Philosophy and Perspective*. Springer.
- Longchamp, P., Toffel, K., Bühlmann, F., & Tawfik, A. (2020). L'espace infirmier. Visions et divisions d'une profession. Neuchâtel : Livreo-Alphil.
- Luc, É. (2010). Le leadership partagé : Modèle d'apprentissage et d'actualisation. Presses de l'Université de Montréal.
- Gachoud, D., Gallant, S., Lucarelli, L., Oberhauser, N., & Allin Pfister, A. (2017). *Éducation interprofessionnelle et pratique collaborative, le modèle de Lausanne*

10. Enseignant·es

Membres du PER (personnel d'enseignement et de recherche) de HESAV et chargé·es de cours selon expertise.

Responsable de module : Morgane Gilliland

Descriptif validé le 11.02.2026, par la doyenne Gora Da Rocha

